

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS -
PAPIER-CARTON
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION
REVUE DE PRESSE SEMAINE 32/09

1



1. Eiffage : chiffre d'affaires stable
2. Lafarge : résultats en baisse
3. À quoi servent encore les syndicats ?
4. Les entreprises se préparent activement au risque d'épidémie de grippe A (H1N1)
5. Rémunérations : les ouvriers plus concernés par les heures supplémentaires, les cadres par l'épargne salariale
6. Deux poids lourds de la CGT vont quitter le bureau confédéral
7. Plus de la moitié des cégétistes travaillent encore dans le secteur public
8. Rentrée à haut risque pour l'emploi des jeunes
9. Multiplication des plans sociaux avec bonus
10. 2008: baisse des accidents du travail, hausse des maladies professionnelles
11. La crise immobilière affecte le secteur du bois au plus mal depuis 1973

Le moniteur 31 juillet 2009

Eiffage : chiffre d'affaires stable

Le groupe français de BTP et de concessions Eiffage a annoncé, vendredi 30, un chiffre d'affaires de 6,508 milliards d'euros pour le premier semestre, soit une baisse de 0,2% par rapport au premier semestre 2008.

Sur le seul deuxième trimestre, le chiffre d'affaires du groupe est en baisse de 2,1%, à 3,471 milliards d'euros. Eiffage indique que son carnet de commandes s'établissait au 1er juillet à 10,3 milliards d'euros (+2,4% sur un an). Il représente 10,5 mois d'activité des branches « travaux ».

3

BTP

L'activité "travaux" (construction, construction métallique, travaux publics et installation multi-technique) a vu son chiffre d'affaires stable sur le semestre à 5,607 milliards.

La "construction" a baissé de 5,5% par rapport au premier semestre 2008 avec un chiffre d'affaires de 1,942 milliard d'euros, à cause d'un "ralentissement au deuxième trimestre" en France et de "fortes baisses en Pologne (-50%) et en République Tchèque (-26%)".

Les "travaux publics" ont vu leur chiffre d'affaires chuter de 11,5%, à 1,718 milliard, à cause notamment de "l'activité réduite au Portugal".

Concessions

Dans le domaine des concessions, le trafic sur le réseau APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) a baissé de 2,4% par rapport au 1er semestre 2008. Le trafic véhicules légers progresse de 0,8% sur l'ensemble du semestre alors qu'il était en baisse au premier trimestre, souligne Eiffage. Par contre la baisse du trafic poids lourds se poursuit avec une diminution de 16,6% par rapport au premier semestre 2008.

Le chiffre d'affaires d'APRR s'établit à 886 millions d'euros au premier semestre (-1,8% sur un an).

Sur le viaduc de Millau, le trafic a décliné de 3,8% depuis le début de l'année et la recette de 1,6% pour atteindre 12,6 millions d'euros.

Lafarge : résultats en baisse

Lafarge, fortement affecté par la crise mondiale, a annoncé, vendredi 30, un chiffre d'affaires en baisse de 12% à 7,991 milliards d'euros au premier semestre, un résultat d'exploitation courant en recul de 30% à 1131 millions d'euros et un bénéfice net en chute de 59% à 370 millions d'euros.

Le fabricant de ciment, granulats, béton et plâtre insiste sur le fait que ces diminutions sont principalement dues au ralentissement économique en Europe et en Amérique du Nord. Il fait aussi remarquer qu'elles sont fortement atténuées par "la poursuite des solides tendances des marchés dans les pays émergents". Pour le ciment par exemple, alors que les volumes sont en baisse de 33% dans les pays développés, ils augmentent de 15% au Moyen-Orient et de 16% en Afrique.

Globalement, sur le premier semestre, les volumes de ciment baissent de 10% et, les volumes de plâtre, granulats et béton de 15%. Alors que jusqu'à présent, Lafarge tablait sur une baisse comprise entre -2% et -5%, Lafarge prévoit désormais que "la baisse annuelle des volumes sur les marchés sur lesquels" le groupe est présent "devrait se situer entre -4% et -8% au total, avec des situations très contrastées selon les marchés".

Le groupe présidé par Bruno Lafont, qui a réalisé un bénéfice net de 1,598 milliard d'euros, estime que la "baisse des volumes devrait continuer à peser sur les marges opérationnelles". Cependant, il ne donne pas de prévision de résultats pour l'ensemble de l'année 2009.

Division par dix des investissements et réduction de la dette

Le total des investissements pour les six premiers mois de l'année s'élève à 884 millions, contre 9,728 milliards pour la même période de 2008 qui avait été marquée par l'acquisition des activités cimentières de l'égyptien Orascom. En 2008, "Nous avons déjà réalisé une part importante du plan d'action lancé en février. A ce jour, environ 750 millions d'euros de désinvestissements ont été annoncés, l'augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros a été finalisée, et des opérations de refinancement de la dette ont été réalisées à des taux compétitifs", souligne Bruno Lafont.

La dette nette consolidée est au 30 juin 2009 de 15,388 milliards d'euros, en baisse de 11% sur le montant à la fin du premier semestre 2008. Lors d'une conférence téléphonique avec les analystes financiers Jean-Jacques Gauthier, le directeur financier, a estimé que le groupe "avançait bien dans son plan de 3,5 milliards d'euros visant la réduction de la dette" mais n'a pas souhaité faire de prévision sur le niveau de la dette fin 2009.

Prudence et patience

Bruno Lafont estime que même si le groupe commence "à voir quelques signaux positifs (la) priorité est de poursuivre avec succès la mise en oeuvre de notre plan d'action et de rester flexible face à une conjoncture difficile". Pour le groupe français de matériaux de construction "les plans de relance mis en oeuvre par les gouvernements et la part importante qu'ils accordent aux projets d'infrastructures auront un impact positif sur (ses) marchés". Lafarge affirme en percevoir "déjà certains effets positifs en Chine" mais reconnaît que "l'impact de la plupart des autres plans de relance sur le secteur de la construction devrait être" seulement "notable en 2010".

Le Figaro 4 Aout 2009

À quoi servent encore les syndicats ?

Tous ceux qui, à l'instar de Dominique de Villepin ou d'Alain Minc, avaient prédit pour ce printemps un état prérévolutionnaire, voire une forme d'insurrection spontanée menée par les victimes de la crise, en sont pour leurs frais. Et c'est tant mieux ! L'hiver et le printemps ont été évidemment scandés sur le front social par de grandes manifestations unitaires. Mais ces mouvements ressemblaient davantage à la décompression d'un monde du travail assommé par la crise qu'à la volonté d'en découdre avec le gouvernement.

C'était le côté pile du dialogue social, la face organisée du monde du travail, avec les 8 % de salariés, se reconnaissant dans le discours des centrales syndicales. Ceux-là, qui n'étaient pas menacés directement par les conséquences de la crise, ont défilé régulièrement à l'appel de leurs fédérations ; mais sans intention de faire la révolution. Et puis il y a eu le côté face, beaucoup plus violent, incontrôlé, et lié à tel plan social ou à telle fermeture d'usine. Cet aspect-là de la crise a révélé un monde du travail en plein désarroi, pour ne pas parler de désespérance.

Dans ces mouvements violents qui ont conduit les employés de Continental à mettre à sac la sous-préfecture de Compiègne, ceux de Michelin à retenir en otages les directeurs d'une usine ou, récemment, ceux de New Fabris, à Châtelleraut, à menacer de faire sauter leur usine, il y avait bien sûr une part de colère profonde. Mais on pouvait toucher du doigt le ressentiment à l'égard d'une situation que ces salariés savaient irréversible. Qui connaît l'industrie, sait à quel point l'outil de travail est sacré pour n'importe quel ouvrier.

Menacer de le faire exploser, ce n'est pas seulement un moyen d'attirer l'attention des médias ou des pouvoirs publics, mais le signe qu'aucun avenir n'est envisageable pour cette population ouvrière.

La seconde constatation que l'on peut faire de ce printemps social, et surtout de l'affaire des « New Fabris » qui a pris fin la semaine dernière, c'est que tous ces employés ne veulent pas entendre parler de contrat de transition professionnelle, d'aide personnalisée au reclassement au sein de Pôle emploi ou de je ne sais quel gadget social. Ils veulent un chèque, un point, c'est tout. Une sorte de solde de tout compte, comme s'il s'agissait de tirer un trait à la fois sur ce passé de salarié et sur toute forme de réembauche. Cela signifie que toutes ces mesures négociées âprement par les centrales syndicales pour favoriser la reconversion, tous ces amortisseurs de crise mis en place lors du sommet social à l'Élysée, sont une pure abstraction auprès de ces salariés dont l'usine est vouée à mettre la clé sous la porte. Il n'y a plus aucune confiance dans la capacité de l'État à tenir ses promesses, dans celles de ce « radeau de La Méduse » qu'est Pôle emploi pour les prendre en charge, et dans la volonté d'entretenir un tissu industriel.

5

Tous ces ouvriers ont entendu un jour ou l'autre Nicolas Sarkozy dire qu'il ne voulait pas « d'une France sans usine », qu'il se battrait coûte que coûte pour que dans dix ans notre pays ait encore sur son territoire des usines qui fument. Mais, comme François Michelin aime à le raconter, les ouvriers aussi peu qualifiés soient-ils savent parfaitement que lorsque les clients diminuent ou disparaissent, c'est leur emploi qui est menacé. Et les rodомontades des hommes politiques ne peuvent rien, absolument rien contre cela. New Fabris n'aurait pas déposé son bilan si 90 % du chiffre d'affaires n'avait pas quitté l'usine avec la crise automobile. Donc ce qui compte, ce n'est pas les déclarations tonitruantes de tel homme politique, mais la productivité et la compétitivité des usines françaises. Et il est curieux de voir la même semaine un gouvernement multiplier les professions de foi pour soutenir le maintien en France de tel ou tel site industriel, et annoncer vouloir créer la taxe carbone. C'est-à-dire un impôt franco-français qui va pénaliser les ménages, mais surtout les entreprises, puisque leurs compétiteurs étrangers, eux, ne seront pas concernés. Faut-il avoir échoué toute sa vie en politique, comme Michel Rocard, pour inventer une entrave pareille à la compétitivité !

Bien entendu dans toute cette affaire des New Fabris, comme des autres actes violents menés à l'occasion de conflits sociaux, le pire c'est de constater la lâcheté et la pleutrierie des pouvoirs publics. Voir le ministre de l'Industrie accorder une rallonge de 1 000 euros par ouvrier à une prime qui n'a aucun caractère légal, uniquement pour que des salariés renoncent à faire sauter leur usine, c'est d'une gravité sans précédent. Cela signifie que l'État n'est plus en mesure de faire respecter un Code du travail qu'il a lui-même conçu. Surtout cela confère un avantage, de fait, à ceux qui se mettent hors la loi...

Peut-être y aura-t-il un jour une révolte du monde ouvrier, ou une nouvelle Révolution française ? Mais c'est parce que l'État aura fourni lui-même aux incendiaires des jerricans d'essence et des allumettes. Qui sait même si, par inconscience ou par naïveté, il n'allumera pas lui-même la mèche ?

Les échos 4 août 2009

Les entreprises se préparent activement au risque d'épidémie de grippe A (H1N1)

Le ministre du Travail, Xavier Darcos, a commencé hier à envoyer des plaquettes d'information aux PME. Les grands groupes, mieux préparés à une éventuelle crise sanitaire, ont déjà arrêté des dispositifs variés.

Nous prenons cela très au sérieux. » Dans les entreprises, les plans de continuité d'activité (PCA) en prévention de la grippe A (H1N1) se préparent, même si les vacances en ralentissent le rythme.

Hier, le ministre du Travail, Xavier Darcos, a envoyé des plaquettes d'information aux entreprises de plus de 50 salariés, avant deux nouvelles vagues, le 20 août pour les entreprises de 10 à 50 salariés, puis le 10 septembre pour les entreprises de moins de 10 salariés. Les PME ont en effet encore du mal à se mobiliser, même si les organisations patronales informent leurs adhérents tous azimuts. Sur les sites Internet du Medef et de la CGPME se multiplient fiches explicatives, questions-réponses et méthodes de mise en place de PCA. De nombreuses entreprises ayant déjà mis au point des dispositifs en 2006 pour se préparer à une pandémie de grippe aviaire, il s'agit souvent de les « réactualiser », explique Arnaud Derossi, directeur médical d'International SOS, une société d'assistance médicale et de sécurité. Car l'apparition des premiers cas en France a relancé le souci de protéger les salariés. Stocks de masques, identifications des personnes clefs ou télétravail, les solutions envisagées dans les grands groupes sont très variées.

I Auchan. Pour le distributeur, le but premier est d'arriver à fournir en produits alimentaires un maximum de ses magasins, en cas de pandémie. Ses dirigeants recommandent au personnel de se faire vacciner contre la grippe saisonnière, afin de limiter les chances d'attraper le virus A (H1N1). Cette précaution permettrait également de supposer que le salarié, qui déclencherait malgré tout la maladie, est atteint par le nouveau virus, estiment-ils. Un fort absentéisme des caissières étant à craindre, une formation accélérée peut être mise en place. De même, pour éviter les contaminations dans les grandes surfaces, il est prévu « *d'ouvrir le plus possible et le plus longtemps possible* », pour répartir le flux de clients sur une période et un espace plus larges. En cas de forte épidémie, il est même envisagé de mettre en place un circuit imposé dans l'hypermarché, afin d'empêcher les gens de se croiser.

I BNP Paribas. Outre la traditionnelle distribution de masques, la banque compte mettre en place un nettoyage renforcé de ses locaux. Elle envisage également de développer le télétravail. Réunions physiques et serrage de mains seraient proscrits. En cas de contagion au sein d'un site, les effectifs seraient répartis sur des sites « *de repli* ».

I Aéroports de Paris. Le concessionnaire dispose de 400.000 masques pour 10.000 employés. Des affiches et des annonces sonores sont déjà diffusées dans les aéroports parisiens « *mais il n'a jamais été question de fermeture des aéroports* ». Le personnel le plus proche des passagers sera vacciné en premier.

I RATP. L'objectif reste d'assurer le plus grand service de transport possible. Un recensement des personnes pouvant assurer des fonctions supplémentaires à celle de leur poste a été opéré. Les décisions étant prises au niveau des pouvoirs publics, celles-ci pourraient aller jusqu'à « *l'arrêt du métro sur une durée limitée* », ou selon les foyers infectieux, « *la fermeture de certaines stations* ». Au sein de la cellule interministérielle de crise, on demanderait de plus grandes mesures d'hygiène lors du nettoyage des véhicules et des lieux publics. On inciterait également les entreprises d'Ile-de-France à « *gérer les horaires de travail, de manière à étaler le volume de salariés voyageurs qui prennent les transports en commun* ».

I Orange. Les premières mesures mises en place par l'entreprise de télécommunications portent sur la santé du personnel, avec des distributions de masques et de flacons de gel hydroalcoolique. Le personnel en relation avec du public pourra inviter les clients à prendre un masque à l'entrée des boutiques.

I PSA Peugeot Citroën. Le constructeur automobile se dit « *en phase de veille active* » à l'heure actuelle. Chaque site dispose d'un PCA, qui diffère selon sa nature productive ou commerciale. La priorité va à la production. Un stock de masques a déjà été constitué, même si le PCA n'est qu'en phase de préparation.

I Suez Environnement. Des plans de continuité ont déjà été mis en place pour répondre à « *n'importe quel problème, à la moindre alerte* », explique-t-on au sein du groupe de services.

Le télétravail sera encouragé pour certains postes, avec la fourniture d'ordinateurs portables. En ce qui concerne le maintien des traitements de l'eau et des déchets des populations, un plan d'astreinte est déjà prévu.

Les Echos 5 aout 2008

Rémunérations : les ouvriers plus concernés par les heures supplémentaires, les cadres par l'épargne salariale

Avant la loi Tepas, qui encourage les heures supplémentaires depuis août 2007, au moins un tiers des salariés, et un ouvrier sur deux, percevaient déjà une rémunération liée à un dépassement de leur temps contractuel de travail. Du côté des primes, la différenciation entre cadres et ouvriers est aussi forte.

A quelques jours du deuxième anniversaire de la loi Tepas, qui a instauré une exonération sociale et fiscale pour les heures supplémentaires, l'étude sur la structure des rémunérations en 2006 que vient de publier le ministère du Travail fait figure d'état des lieux avant réforme. Nicolas Bignon et Didier Folques, qui ont réalisé ces travaux pour la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (Dares), à partir de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des rémunérations, évaluent à au moins 32 % la part des salariés qui percevaient une rémunération pour heures complémentaires (en cas de temps partiel) ou supplémentaires (en cas de temps plein) avant même l'instauration de l'exonération sociale et fiscale sur ces dernières. « Au moins », car un grand nombre d'entreprises restées aux 39 heures omettaient encore à l'époque de déclarer en « heures sup » les heures au-dessus de 35, note la Dares. Des travaux spécifiques sur le sujet évaluent d'ailleurs la proportion à 39 % des salariés.

Chez les ouvriers, c'est au moins un salarié sur deux qui est concerné. Les cadres ne le sont en revanche que très peu, étant le plus souvent en forfait jour et n'ayant pas droit à des « heures sup » rémunérées. Ces derniers sont a contrario plus souvent bénéficiaires d'épargne salariale, dès lors que leur entreprise a conclu un accord. L'enquête montre, en outre, que la part des heures supplémentaires dans le salaire décroît avec la taille de l'entreprise : de 2,7 % de la masse salariale concernant 37 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés à 0,6 % de la masse salariale pour 28 % du personnel des entreprises d'au moins 500 salariés.

Deux catégories

Du côté des primes, la différenciation entre cadres et ouvriers est aussi forte. Les premiers ne sont qu'à peine plus nombreux à avoir touché une prime que les seconds (85 % contre 83 %) en 2006. Mais ils sont plus concernés par les primes à la performance - un cadre sur deux en perçoit à titre individuel ou collectif - tandis que les ouvriers touchent fréquemment des primes liées à l'ancienneté et aux contraintes de poste (respectivement un ouvrier sur deux et un ouvrier sur trois). En matière salariale, la crise devrait donc impacter différemment les deux catégories, au travers des primes à la performance pour les cadres, et de la baisse de l'activité pour les populations ouvrières.

Les échos 6 aout 2009

Deux poids lourds de la CGT vont quitter le bureau confédéral

La CGT ne changera pas de secrétaire général lors de son 49^e congrès, programmé du 7 au 11 décembre à Nantes. Bernard Thibault a déjà dit qu'il se représenterait. Mais ce rendez-vous pourrait marquer une évolution importante à la tête de la centrale.

Ni Jean-Christophe Le Duigou ni Maryse Dumas, considérés tous deux comme les numéros deux de fait de la centrale, ne seront candidats au prochain bureau confédéral, la direction resserrée de la CGT qu'élira son parlement, le comité confédéral national.

« *Tout le monde le sait, j'estime avoir fait mon temps au bureau, je l'ai déjà dit au dernier congrès et je n'ai pas changé d'opinion* », a confirmé hier Maryse Dumas aux « Echos ».

Il est cependant trop tôt pour en déduire que la CGT va tourner définitivement une page. Les deux syndicalistes, l'un symbolisant l'ouverture et l'autre l'attachement à une stratégie plus contestataire, se présenteront en effet à la commission exécutive. Bernard Thibault aurait envisagé de donner plus de pouvoir à cette instance d'une cinquantaine de membres, et en parallèle de réduire drastiquement les effectifs du bureau confédéral, d'une dizaine aujourd'hui à cinq demain. Le retrait de Maryse Dumas et de Jean-Christophe Le Duigou pourrait alors se révéler de pure façade, craignent certains dans la centrale. On devrait être rapidement fixé : le fonctionnement et la composition de la future équipe dirigeante seront évoqués à la prochaine réunion du comité confédéral national, les 25 et 26 août.

8

Débat interne

A la fin du mois devrait également démarrer le débat interne sur les textes du congrès. Le document d'orientation ne sera publié que le 2 septembre dans « Le Peuple », l'organe officiel de la centrale, mais il a déjà été mis en ligne sur son site Internet il y a quelques jours. Finalisé fin juin par la commission exécutive, ce texte sera le support des débats à Nantes pour définir la stratégie de la première organisation syndicale française pour les trois années à venir.

Sur le plan sémantique, la nouveauté n'est pas tant la disparition du vocabulaire marxiste - la référence à la lutte des classes, inscrite dans les statuts, n'était déjà plus dans les textes de 2006 -, que l'apparition du concept de « développement humain durable ». Une logique que la CGT veut opposer au « mode de croissance financier et libéral » dont elle ne croit pas que le « moraliser » ou le « réguler » résolve la crise structurelle. Fait notable, le document pointe les contributions à la construction d'une « sécurité sociale professionnelle » prônée depuis maintenant dix ans. Il cite les avancées obtenues dans tous les accords négociés, y compris ceux que la confédération n'a pas signés, comme celui sur le marché du travail en 2008. En outre, la CGT affirme avec véhémence sa volonté de renforcer les collaborations avec le réseau des ONG et associations. Un monde vis-à-vis duquel la centrale s'est longtemps mise en concurrence.

Enfin, le syndicat appelle ses troupes à prendre la mesure des bouleversements que va provoquer la réforme de la représentativité et de la nécessité d'adapter les structures syndicales aux évolutions du monde du travail (voir ci-dessous). Mais sur ce point, les propositions restent en retrait au regard des versions antérieures du document d'orientation et du rapport qui avait été remis par la commission Viannet. Pour aller plus loin, il faudra à la CGT remettre en cause le sacro-saint fédéralisme, donc modifier ses statuts. Un dossier déjà renvoyé... au 50^e congrès.

Plus de la moitié des cégétistes travaillent encore dans le secteur public

53 % des adhérents de la CGT travaillent dans le public. 31,9 % relèvent de la fonction publique, laquelle ne représente que 23,4 % de l'emploi salarié total.

Pour la préparation de son congrès, la CGT s'est livrée, l'an dernier, à une opération vérité sur l'état de ses troupes. Pour préparer les travaux de la commission chargée de réfléchir à ses structures, à laquelle participait notamment Louis Viannet, le prédécesseur de Bernard Thibault au secrétariat général de la centrale, un état des lieux sur la présence et l'audience de la CGT a été réalisé. Celui-ci est désormais accessible sur son site Internet, comme le document d'orientation.

Côté audience, rien de surprenant, puisqu'il s'agit de la compilation des statistiques du ministère du Travail.

Côté syndicalisation, en revanche, l'étude fondée sur des données de 2006 est riche d'enseignements. « *Quand la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière) représente 23,4 % de l'emploi salarié total, la CGT y condense 31,9 % de ses adhérents* », relève la note, qui souligne au passage que les secteurs où la confédération est en croissance « *sont ceux où (elle) est pour l'heure la moins bien implantée (justice, défense, intérieur), tandis que les effectifs décroissent là où elle est la plus présente (économie et finances, équipement, industries de la Défense nationale)* ». Elle ajoute que, « *alors que la SNCF, EDF, GDF (encore public en 2006), la RATP et La Poste représentent aujourd'hui 3,3 % des salariés en emploi, la CGT y concentre 21,2 % de ses adhérents* ».

Lendemain difficiles à prévoir

Au total, environ 53 % des cégétistes travaillent dans le public et « *cette partie de la population active ne cesse de décroître dans l'ensemble, creusant chaque jour un écart grandissant entre le salariat réellement existant et notre implantation* ». L'étude rappelle la quasi-inexistence des syndicats dans un secteur comme les services à la personne. Elle pointe aussi que près de trois embauches sur quatre se font aujourd'hui autrement que par un CDI et souligne, plus globalement, le développement de la mobilité des salariés, dont un sur cinq change de situation chaque année. Elle en déduit que « *la non-prise en charge des problèmes de précarité prépare des lendemains difficiles pour la syndicalisation des futurs salariés en général* ».

La Tribune 6 aout 2009

Rentrée à haut risque pour l'emploi des jeunes

Pour contenir le chômage des jeunes, Laurent Wauquiez table sur les contrats aidés. Hier, il était à Lille pour inciter les chefs d'entreprise du Nord à recourir à l'apprentissage. Le 22 juillet, il s'était rendu à Bordeaux pour défendre les « *contrats passerelles* » destinés aux collectivités locales. Plus tôt dans l'été, il s'était arrêté à Beauvais, Montargis ou Marcq-en-Bar?ul. À chacune des étapes de son « *tour de France pour l'emploi des jeunes* », Laurent Wauquiez assure le service après-vente des mesures d'urgence en faveur des moins de 25 ans annoncées par le chef de l'État le 24 avril dernier. Le secrétaire d'État y gagne en visibilité. Mais pas seulement. Aux yeux de l'opinion publique comme vis-à-vis de Nicolas Sarkozy, Laurent Wauquiez sera, dans les prochains mois, comptable de l'efficacité de la politique de l'emploi.

Or le secrétaire d'État sait que le léger recul du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en juin par rapport à mai (? 3,9 %) ne devrait être que passager. Dès la rentrée, faute de débouchés, la courbe du chômage dans cette tranche d'âge risque d'être, une nouvelle fois, orientée à la hausse. Or la batterie d'aides destinées à inciter les employeurs à embaucher des jeunes peine encore à trouver preneur.

Dispositif « zéro charge »

Principale difficulté, les contrats en alternance. Le plan présidentiel en faveur de l'emploi des jeunes prévoit pourtant que les employeurs bénéficient du dispositif « *zéro charge* » pour tout nouveau contrat d'apprentissage conclu jusqu'au 30 juin 2010. Les entreprises de moins de 50 salariés reçoivent, en outre, une aide de 1.800 euros par apprenti. Pour les contrats de professionnalisation, le montant de l'aide est de 1.000 euros, coup de pouce porté à 2.000 euros pour un diplôme CAP ou BEP. En vigueur pour toute embauche réalisée à partir du 24 avril, ces mesures n'avaient pas décollé avant l'été. Le recours à ces dispositifs reste très inférieur à son niveau de 2008, selon les derniers bilans réalisés par le ministère du Travail (lire graphique ci-contre). Et il n'est pas sûr que les engagements pris début juillet par 50 grandes entreprises dans le cadre de la mission Proglio sur l'alternance suffisent à maintenir un rythme d'avant-crise.

Autre mesure qui nécessite une campagne active de promotion, les « contrats passerelles ». Renouant avec les aides à l'emploi dans le secteur non marchand (collectivités locales, associations ?), le gouvernement a pourtant concocté un dispositif particulièrement avantageux puisque l'État prend à sa charge 90 % du salaire brut par heure travaillée. En posant, comme seule condition, que ces emplois soient à terme transférables vers le privé. Les premiers contrats n'ayant été signés que début juillet, la montée en charge vers les 30.000 programmés d'ici à juin 2010 risque d'être trop lente pour se voir dans les statistiques de l'automne.

Seul réconfort, le succès des contrats aidés dans le secteur privé. Et tout particulièrement des contrats initiative emploi (CIE) pour lesquels l'exécutif a débloqué 150 millions d'euros entre juin 2009 et juin 2010. Avec un rythme de placement mensuel de 32.000 contrats sur les six premiers mois de 2009, contre 17.000 en moyenne en 2008, le gouvernement devrait sans difficulté atteindre son objectif de 50.000 CIE supplémentaires d'ici à l'été 2010 ?

Le Figaro 7 aout 2009

Multiplication des plans sociaux avec bonus

Au fil des restructurations, les salariés négocient pour toucher plus que les indemnités légales. La mobilisation syndicale évolue. Fini le temps où, après l'annonce d'un plan de licenciements ou d'une fermeture d'usine, les revendications portaient sur la sauvegarde de l'emploi. Le pragmatisme est de mise. La tendance est désormais de réclamer des primes de licenciement le plus élevées possibles. Surtout si les salariés considèrent que leur maison mère est en bonne santé financière et que la décision n'est imputable qu'en partie à la crise actuelle. Les méthodes musclées parfois employées portent leurs fruits mais c'est aussi un signal négatif adressé aux investisseurs étrangers.

À ce petit jeu, les salariés de Continental à Clairoix remportent la palme : ils ont obtenu 50 000 euros de prime de licenciement et le paiement de leur salaire jusqu'à fin 2011, alors que l'usine a cessé toute activité au printemps. « Nous voulons obtenir autant que les Kléber à Toul », avait expliqué en mars un « Conti ».

À la fin de 2007, Michelin avait annoncé la fermeture de son usine de Toul au début de 2009. Après des manifestations musclées, allant jusqu'à la séquestration de dirigeants, les employés de Toul avaient finalement obtenu 2 400 euros de prime de départ par année d'ancienneté. Finalement, les salariés du fabricant allemand de pneus ont obtenu beaucoup plus que leurs homologues français.

« On va faire sauter l'usine »

Leur démarche en a inspiré d'autres, avec plus ou moins de succès. Les salariés de l'équipementier automobile New Fabris ont, à leur façon, innové dans la revendication. Non seulement ils ont menacé de faire sauter leur usine mais ils ont réclamé des primes de licenciement non pas à leur ancien employeur, mais à ses deux plus gros clients : Renault et PSA Peugeot Citroën. Les deux constructeurs ne pouvaient pas satisfaire directement à cette demande au risque de créer un précédent pour le moins fâcheux.

Un subterfuge a permis de sauver la face : les deux constructeurs ont racheté les stocks de pièces qui leur étaient destinés. Le produit de cette vente a financé la prime extralégale de 12 000 euros par personne. Elle s'ajoute à l'indemnité légale de licenciement, comprise selon le ministère de l'Industrie entre 17 500 et 19 000 euros. Soit à peu près autant que les 30 000 euros par personne obtenus par les salariés de JLG. Le personnel de ce fabricant de nacelles élévatoires, filiale d'un autre groupe américain, a lui aussi fait du chantage à l'explosif.

Le moniteur 6 aout 2009

2008: baisse des accidents du travail, hausse des maladies professionnelles

Le nombre d'accidents du travail a légèrement diminué de 2,2% en 2008 par rapport à 2007, mais le nombre de maladies professionnelles a augmenté, avec une hausse de 3,6%, selon des chiffres de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Le nombre d'accidents du travail s'est établi en 2008 à 703.976 (en baisse de 2,2% par rapport à 2007), soit quelque 38 accidents pour 1.000 salariés, le niveau le plus bas enregistré sur la période 1998-2008, selon un rapport de la Branche Accidents du travail-Maladies professionnelles de l'Assurance maladie.

11

Les décès consécutifs à des accidents du travail ont également baissé, passant à 569 (-8,5%), tout comme le nombre de nouvelles incapacités permanentes après un accident du travail (-5,1%).

A l'inverse, le nombre de journées d'incapacité temporaire de travail (ITT), liés à des accidents du travail, en 2008, est en hausse pour la troisième année consécutive (+4,3%), s'établissant à 37.422.365.

Les accidents de manutention manuelle représente la plus grande part (32,2%), devant les accidents de plain-pied (25,4%) et les chutes de hauteur (1,3%).

De son côté, le nombre des maladies professionnelles est toujours en augmentation, comme entre 2004 et 2008, à 45.411 (+ 3,6%).

Les décès consécutifs à une maladie professionnelle ont également augmenté (+1,2% en 2008, contre -10,1% en 2007), tout comme les nouvelles incapacités permanentes liées à une maladie professionnelle (+2,2%).

Par ailleurs, le nombre de journées d'ITT liées à une maladie professionnelle continue d'augmenter, avec une progression de 11,1% en 2008.

Les affections articulaires (troubles musculo-squelettiques, TMS) représentent 74,2% des maladies professionnelles, très loin devant les affections provoquées par les poussières d'amiante (10,1%), et les affections chroniques du rachis lombaires (charges lourdes, 5,1%).

Par ailleurs, les accidents de trajet liés au travail sont en hausse depuis quatre ans, avec une progression de 2,8% en 2008. Les décès consécutifs à un accident de trajet sont par contre en baisse (-4,9%).

La tribune 6 aout 2009

La crise immobilière affecte le secteur du bois au plus mal depuis 1973

En 2008, l'industrie du bois affectée par la crise immobilière a enregistré une chute de 8,5 % de ses ventes soit la plus forte chute depuis 1973 en Europe, Amérique du Nord et dans les pays de l'ex-URSS, selon l'ONU. Contrairement à l'Europe, la Chine affiche une augmentation de 23% de ce secteur et reste le premier exportateur mondial de meubles.

Du jamais vu depuis le premier choc pétrolier (1973), la consommation totale en 2008 de produits du bois dans la région CEE-ONU (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies) qui couvre 56 pays a diminué de 8,5% a précisé la CEE-ONU dans son rapport annuel sur l'industrie du bois.

Ces ventes en Europe, Amérique du Nord et dans les pays de l'ex-URSS ont particulièrement été affectées par la crise de l'immobilier aux Etats-Unis et en Europe sans oublier la concurrence de la Chine explique le rapport annuel publié ce mardi par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU).

"La construction de logements est le principal moteur du marché des produits forestiers, en particulier pour les principaux produits forestiers: le bois de sciage (bois) " souligne le rapport.

Parmi les causes de cette baisse des ventes de bois figure la dégradation en 2008 de la construction aux Etats-Unis qui absorbent traditionnellement une part de la production européenne. Les mises en chantiers, ont dégringolé de 25% en 2007, puis de 34% en 2008 et devraient encore chuter de 50% cette année, précise le rapport citant des données de l'Engineered Wood Association.

Même chose en Europe, la construction de logements s'est réduite de 13,9% en 2008. Cette baisse devrait être identique en 2009, selon l'étude se basant sur les chiffres d'Euroconstruct, réseau européen d'instituts de recherche dans le secteur de la construction.

Quant à la consommation de bois et de papier, elle a également chuté de 12,7% en Amérique du Nord et de 5,9% en Europe. D'ailleurs, cette baisse a poussé ces industries du bois et du papier à réorganiser leur production en fermant de nombreuses scieries définitivement. « Cela signifie moins d'emplois, moins de revenus et moins de recettes fiscales provenant des forêts dans toute la région de la CEE-ONU » précise le rapport.

Le seul secteur profitable pour l'industrie du bois en cette période de crise est celui de l'essor du « bois-énergie » soutenu par la demande en énergie renouvelable. Les marchés mondiaux de granules et briquettes biocombustibles ont ainsi augmenté de 20% en 2008 et devraient doubler d'ici 2012.

Par ailleurs, un concurrent semble avoir également contribué à la baisse du secteur en Europe. En effet, même si la Chine a également montré des signes de faiblesse par le ralentissement de ses exportations en baisse de 14,2%. Sa production de produits forestiers est en hausse de 23% en 2008. Ce secteur a même enregistré un excédent commercial de 8,7 milliards de dollars en 2008. De plus, le secteur du bois est soutenu par le gouvernement chinois. La Chine importateur et exportateur de bois reste notamment le premier exportateur mondial de meubles destiné au marché américain.

Concernant l'état du secteur en France en 2008, selon l'étude de l'Agreste (statistiques du ministère de l'agriculture), intitulée "La filière bois en pleine tourmente" le secteur est affecté par la crise. Le secteur a en effet accusé un déficit de 6,2 milliards d'euros sur les douze derniers mois